

**Avis d'information du public relatif à une demande  
d'autorisation d'occupation temporaire (AOT)  
du domaine public maritime naturel (DPMn)  
en vue d'une exploitation économique pour :**

*Nature de la demande : Stockage de deux embarcations légère et d'un box de rangement du matériel lié à l'activité*

*Durée : 3 ans*

*Situation : Grande Plage de Kervoyal commune de Damgan*

*Emprise sur DPM : 17 m<sup>2</sup>*

**Redevance annuelle correspondante** : Une part fixe de 264€/an à laquelle s'ajoute une part variable correspondant à 3% du chiffre d'affaires annuel de l'activité concernée par l'occupation

*Mise en ligne : le 11 juin 2020 pour une durée minimale de 2,5 semaines*

*L'occupation privative du domaine public maritime pour des installations ou des usages dépassant les droits appartenant à tous, doivent faire l'objet d'autorisation d'occupation. Conformément au Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CG3P) et de l'ordonnance n°2017-562 du 19 avril 2017, les occupations du domaine public en vue d'une exploitation économique sont ouvertes à la concurrence et font l'objet d'une procédure de publicité préalable à la délivrance du titre d'autorisation d'occupation temporaire (AOT) demandé.*

*Pour toute information relative à cet avis et à cette procédure d'instruction en cours vous pouvez contacter le SAMEL unité Vannes Littoral aux coordonnées suivantes :*

Courriels : [ddtm-vl@morbihan.gouv.fr](mailto:ddtm-vl@morbihan.gouv.fr) et/ou [jerome.major@morbihan.gouv.fr](mailto:jerome.major@morbihan.gouv.fr)  
Téléphones : 02 56 63 75 20 (standard Unité Vannes Littoral)  
02 56 63 75 25 (poste chargé de gestion DPM)  
Adresse : DDTM56\_SAMEL\_VL  
1 allée du général Le Troadec  
BP 520  
56019 VANNES Cedex